



HAL
open science

LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Sylvie Le Laidier

► **To cite this version:**

Sylvie Le Laidier. LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP : Parcours scolaires à l'école et au collège. *Éducation & formations*, 2017, Les panels d'élèves de la DEPP : source essentielle pour connaître et évaluer le système éducatif, 95, pp.33-57. 10.48464/halshs-01760773 . halshs-01760773

HAL Id: halshs-01760773

<https://shs.hal.science/halshs-01760773>

Submitted on 6 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Parcours scolaires à l'école et au collège

Sylvie Le Laidier

MEN-DEPP, unité des méthodes et synthèses statistiques

La DEPP a mis en place en octobre 2013 un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005 afin de connaître les parcours scolaires de ces enfants et les différents modes de prises en charge dont ils peuvent bénéficier tout au long de leur formation initiale. À la rentrée 2015, les plus jeunes ont effectué l'essentiel de leur scolarité primaire et leurs aînés de quatre ans arrivent en fin de collège. Les parcours de ces élèves tant dans le primaire qu'au début de leur parcours dans le second degré dépendent de la nature de leur trouble et de leur environnement social. Les élèves présentant un trouble intellectuel et cognitif entrent moins souvent à 6 ans à l'école élémentaire et très peu souvent à 11 ans au collège contrairement aux élèves déficients visuels ou moteurs. Ces différences vont être accentuées pour un même trouble par l'appartenance sociale de l'élève. Ainsi un enfant présentant un trouble intellectuel et cognitif de milieu défavorisé sera moins souvent scolarisé en milieu ordinaire en primaire, et ne le sera presque jamais dans l'enseignement général en fin de collège par rapport à un enfant présentant le même trouble d'une famille très favorisée. Toutefois, à quatre ans d'intervalle, on constate, pour les plus jeunes et quelle que soit leur origine sociale, une amélioration de l'inclusion scolaire en milieu ordinaire, favorisée par des ouvertures d'ULIS, permettant à ces enfants de rester scolarisés avec leurs pairs.

L'instauration de la loi du 11 février 2005, sur l'égalité des droits et des chances, et la participation citoyenne des personnes handicapées, a renforcé les droits des élèves en situation de handicap en posant le principe du droit à la scolarisation dans l'établissement scolaire le plus proche de leur domicile. L'enfant peut, toutefois, fréquenter un autre établissement si la prescription de son projet personnalisé de scolarisation (PPS) recommande une scolarisation dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ou dans une unité d'enseignement (UE) d'un établissement sanitaire ou médico-social (ESMS). Depuis cette loi, les effectifs d'élèves en situation de handicap ont considérablement augmenté pour atteindre 350 300 élèves à la rentrée 2015 [LE LAIDIER, MICHAUDON, PROUCHANDY, 2016]. Cependant, si les effectifs d'élèves scolarisés dans ces différentes structures sont recueillis à chaque

rentrée scolaire, aucune étude ne permettait de connaître les parcours scolaires de ces élèves. Pour répondre à ce besoin et apporter quelques éléments d'évaluation de la loi de 2005, la DEPP a mis en place en octobre 2013 un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005 ↘ **Annexes 1** p. 52 et **2** p. 54. La cohorte d'élèves nés en 2001 représente les 28 650 élèves de 2001 scolarisés à la rentrée 2013 ; la cohorte d'élèves nés en 2005 a fait l'objet d'un recrutement complémentaire en 2014 et représente les 29 500 élèves de 2005 scolarisés cette même année. Des enquêtes menées auprès des familles de ces élèves complètent le dispositif en permettant de connaître leur environnement social et l'opinion de leurs parents sur leur scolarisation. Elles renseignent également sur leurs parcours scolaires avant leur recrutement à 8 ou 9 ans pour les plus jeunes et à 12 ans pour les plus âgés. Ces enquêtes reprennent de nombreuses questions des enquêtes familles des panels d'élèves recrutés en CP en 2011¹ ou en sixième en 2007 et offrent quelques points de comparaison avec l'ensemble des élèves et les opinions de leurs parents. Présentant pour la première fois un regard sur les parcours scolaires d'un très grand nombre d'élèves en situation de handicap, cet article restera volontairement descriptif, estimant, malgré le progrès accompli par cette observation, que des éléments manquent encore pour les expliquer.

Après avoir présenté le contexte familial des enfants en situation de handicap, cet article décrira le parcours scolaire à l'école et au collège des élèves nés en 2001, le parcours scolaire des élèves nés en 2005 à l'école, et comment à quatre ans d'intervalle, celui-ci ressemble ou se différencie de celui de leurs aînés.

LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP NE CONSTITUENT PAS UNE POPULATION HOMOGÈNE

Habituellement, les élèves sont classés en fonction de leur trouble principal en neuf catégories qui sont assez larges et ne constituent pas des diagnostics médicaux ↘ **Annexe 1** p. 52. Une question supplémentaire posée dans les enquêtes précise si ce trouble est associé à un trouble envahissant du développement (TED). Dans cet article, les enfants présentant un TED, soit un élève sur dix nés en 2001 et 12 % de ceux nés en 2005, sont traités comme ayant une nature de trouble distincte² et forment une dixième catégorie. En effet, l'enjeu de la scolarisation de ces enfants mérite qu'ils soient distingués. À l'intérieur d'une même catégorie de trouble, le contexte familial de l'enfant a également une forte influence sur son mode de scolarisation et le niveau qu'il atteint. Il fait apparaître des inégalités semblables à celles constatées dans les parcours scolaires des élèves ne faisant pas l'objet d'une reconnaissance de handicap [CAILLE, 2014].

Au moment de leur entrée dans la cohorte en 2013 ou en 2014, les enfants nés en 2001 ou en 2005 en situation de handicap scolarisés présentent des troubles intellectuels et cognitifs

1. La plupart des élèves du panel des entrants au CP en 2011 sont nés en 2005, offrant des points de comparaison avec les élèves en situation de handicap.

2. Dans les autres publications de la DEPP [RERS, Notes d'information, etc.], les enfants sont dénombrés dans leur trouble principal. Le trouble envahissant du développement est considéré comme un trouble associé à un trouble principal le plus souvent classé dans « trouble intellectuel ou cognitif » ou dans « trouble du psychisme ». Dans cet article, les enfants présentant un TED sont présentés comme ayant ce trouble spécifique et ont été exclus des autres catégories.

pour presque la moitié d'entre eux (41 %) et des troubles du psychisme pour 15 % ↘ **Tableau 1**. Les troubles du langage et de la parole, potentiellement révélés au cours des apprentissages, sont un peu plus courants chez les enfants de 12 ans (16 %) que chez ceux de 9 ans (13 %). Moins d'un enfant en situation de handicap sur trois est une fille. Leur part est plus importante quand elles présentent un trouble auditif, visuel ou viscéral (de 41 % à 45 %) plutôt qu'un trouble du psychisme (16 % pour les natives de 2005 et 19 % pour celles de 2001) ou un TED (respectivement 19 % et 16 %).

Les élèves ayant été sélectionnés à 8, 9, ou 12 ans, le moment de la découverte du trouble n'est pas strictement comparable entre ces élèves. Quelques similitudes peuvent néanmoins être observées. Les non-réponses à la question sur la découverte des troubles sont plus élevées, quel que soit l'âge de l'enfant, pour ceux qui présentent des troubles intellectuels et cognitifs et dans une moindre mesure des troubles du psychisme. À l'opposé, celles concernant les enfants déficients visuels, auditifs ou présentant un trouble envahissant du développement (TED) sont les moins élevées ↘ **Tableau 2** p. 36. Les déficiences visuelle, auditive ou motrice sont majoritairement découvertes avant 3 ans, les TED majoritairement découverts avant 6 ans. La prise en charge du trouble dépend du moment où il a été découvert, une découverte précoce devant permettre une meilleure prise en charge.

↘ **Tableau 1** Répartition des élèves en situation de handicap en 2013 ou en 2014 selon la nature du trouble par année de naissance en %, part des filles dans chaque nature de trouble

Nature du trouble	Nés en 2001 Rentrée 2013		Nés en 2005 Rentrée 2014	
	Répartition des élèves	Part des filles en %	Répartition des élèves	Part des filles en %
Troubles intellectuels et cognitifs	41	40	41	38
Troubles du psychisme	14	16	15	19
Troubles du langage et de la parole	16	28	13	29
Troubles auditifs	2	45	2	45
Troubles visuels	1	41	1	42
Troubles viscéraux	1	45	1	46
Troubles moteurs	7	30	6	31
Plusieurs troubles associés	6	32	6	32
Autres troubles	2	27	2	25
Trouble envahissant du développement	10	19	12	16
Effectifs pondérés	28 650	32	29 525	31

Éducation & formations n° 95 © DEPP

Lecture : parmi les élèves en situation de handicap nés en 2001, 41 % présentent un trouble intellectuel et cognitif, parmi eux 40 % sont des filles.

Champ : France métropolitaine et DOM (hors Mayotte), établissements scolaires et établissements sanitaires et médico-sociaux, publics et privés.

Sources : MEN-DEPP, panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005, enquêtes auprès des familles réalisées en 2014 ou 2015.

📄 **Tableau 2 Répartition par âge de l'enfant au moment de la découverte du trouble selon la nature du trouble et l'année de naissance (en %)**

Nature des troubles	Élèves nés en 2001						Élèves nés en 2005				
	Quand le trouble a-t-il été découvert ?						Quand le trouble a-t-il été découvert ?				
	Avant ou à la naissance	Entre sa naissance et 2 ans	De 3 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Après 10 ans	NR	Avant ou à la naissance	Entre sa naissance et 2 ans	De 3 à 5 ans	Après 5 ans	NR
Troubles intellectuels et cognitifs	7	12	38	29	4	11	6	15	40	25	13
Troubles du psychisme	2	13	39	33	6	7	3	16	49	22	10
Troubles du langage et de la parole	1	6	28	56	7	2	3	10	44	36	8
Troubles auditifs	9	45	31	12	1	2	18	43	28	8	2
Troubles visuels	25	48	13	9	4	1	23	52	18	5	1
Troubles viscéraux	18	18	23	21	13	6	28	24	22	21	5
Troubles moteurs	15	26	23	28	6	2	16	31	25	22	5
Plusieurs troubles associés	13	24	30	25	3	5	12	28	36	16	7
Autres troubles	6	11	29	41	8	6	7	16	39	29	9
Trouble envahissant du développement	3	30	46	15	4	2	3	40	48	7	2
Ensemble	6	16	35	31	5	7	7	21	41	23	9

Éducation & formations n° 95 © DEPP

NR : non renseigné.

Lecture : un trouble intellectif et cognitif a été découvert avant ou au moment de la naissance pour 7 % des élèves nés en 2001 présentant ce trouble, entre la naissance et 2 ans pour 12 %, de 3 à 5 ans pour 38 % d'entre eux. Pour les enfants nés en 2005, ces parts sont respectivement de 6 %, 15 % et 40 %.

Champ : France métropolitaine et DOM (hors Mayotte), établissements scolaires, établissements sanitaires et médico-sociaux publics et privés.

Sources : MEN-DEPP, panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005, enquêtes auprès des familles réalisées en 2014 ou 2015.

Pour les enfants nés en 2001, 5 % des troubles sont découverts après 10 ans, dont 13 % des troubles viscéraux. Ce type de trouble rassemble les élèves ayant une pathologie grave ou chronique entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels. Il peut intervenir en cours de scolarité mais être transitoire, entraînant à terme une sortie du champ du handicap.

Les troubles du langage et de la parole sont découverts à l'occasion de difficultés importantes dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Ils apparaissent souvent à partir de 6 ans pour les élèves nés en 2001, montrant soit une prise en charge plus tardive de ce trouble, soit une sortie du champ du handicap pour les enfants nés plus tard mais qui auraient été pris en charge précocement. Mis à part ces deux troubles, la découverte des troubles semble assez proche entre les enfants nés en 2001 et ceux nés en 2005 et devrait permettre de comparer la scolarité à l'école de ceux qui ont obtenu un PPS avant 10 ans.

LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP SONT SOCIALEMENT MOINS FAVORISÉS

Les enfants en situation de handicap vivent moins souvent que les autres élèves³ avec leurs deux parents [LE LAIDIER, 2015]. Ce décalage prévaut tant pour les élèves nés en 2005 (69 % contre 79 %) que pour ceux nés quatre ans plus tôt (64 % contre 72 %). Comme pour tous les enfants, le risque de ne pas vivre avec ses deux parents augmente avec l'âge. Les enfants en situation de handicap vivent donc plus souvent avec un seul de leurs parents, leur mère dans la plupart des cas, 18 % à 8 ans et 20 % à 12 ans contre respectivement 12 % et 16 % dans la population générale. Ils sont aussi un peu plus nombreux à faire partie d'une famille recomposée (7 % contre 4 % et 9 % contre 7 %). Ils ont également un risque beaucoup plus important d'être placés sous la tutelle de l'aide sociale à l'enfance (ASE) : 3 % des enfants en situation de handicap nés en 2005 sont dans ce cas (0,3 % dans la population générale) et 3,3 % pour les enfants en situation de handicap nés en 2001 contre 0,4 % pour des enfants du même âge. Les jeunes scolarisés en milieu spécialisé vivent encore plus souvent avec un seul de leurs parents et sont également beaucoup plus sous la tutelle de l'ASE.

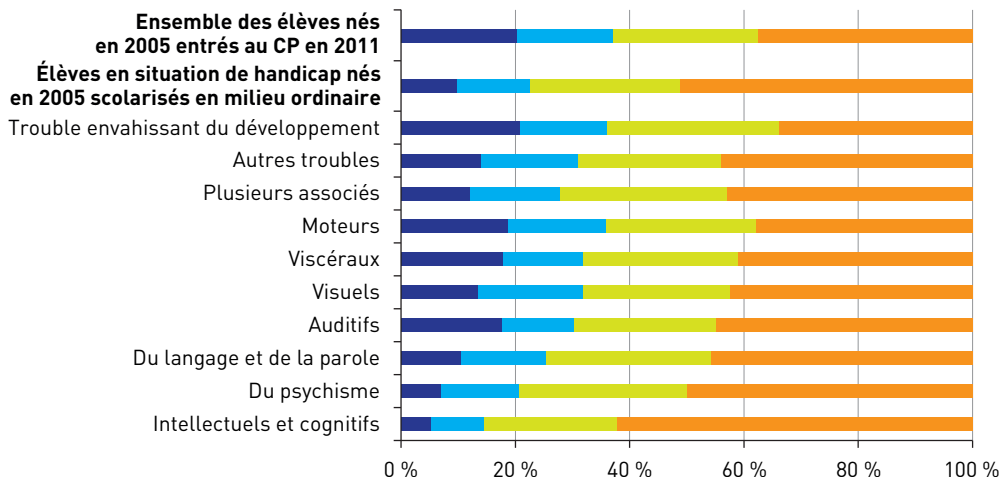
Quel que soit leur mode de scolarisation, les enfants atteints de troubles du psychisme vivent beaucoup moins souvent avec leurs deux parents : 55 % pour ceux de 8 ans et 42 % pour ceux de 12 ans, et sont les plus nombreux à être sous la tutelle de l'ASE : 7,5 % à 8 ans et 9 % à 12 ans. Les enfants le plus souvent placés après eux sont des enfants présentant des troubles intellectuels ou cognitifs (3,9 % à 8 ans et 6,5 % à 12 ans), ceux présentant plusieurs troubles associés ou d'autres troubles.

Les parents appartiennent plus souvent à une catégorie sociale défavorisée d'inactifs ou d'ouvriers que de cadres ou de professions intermédiaires, quelle que soit la nature du trouble de leur enfant ↘ **Annexe 1** p. 52. Près de six enfants sur dix présentant des troubles intellectuels ou cognitifs, et la moitié des enfants présentant des troubles du psychisme vivent dans une famille de catégorie sociale défavorisée contre moins de quatre enfants sur dix nés ces mêmes années, scolarisés à l'école ou au collège ↘ **Figure 1** p. 38. À l'opposé, les familles des enfants présentant un trouble moteur, viscéral, auditif ou présentant un trouble envahissant du développement, scolarisés en milieu ordinaire, se rapprochent le plus de celles de l'ensemble de la population des enfants du même âge.

La situation de handicap de l'enfant a également une forte incidence sur l'activité professionnelle des mères qui sont beaucoup plus souvent inactives au moment de l'enquête que l'ensemble des mères d'enfants des mêmes âges. En effet, environ 40 % des mères d'un enfant en situation de handicap déclarent ne pas travailler pour 23 % des mères des élèves entrés au CP en 2011 et 21 % de celles dont les enfants sont entrés en sixième en 2007. De plus, 39 % des mères et 6 % des pères des enfants les plus jeunes ont déclaré avoir réduit leur activité ou arrêté de travailler pour les besoins particuliers de l'enfant. L'incidence est un peu moins importante pour les enfants de 12 ans pour lesquels 35 % des mères et 4 % des pères ont également réduit ou arrêté leur activité professionnelle. La conséquence du handicap de leur enfant est plus importante quand il présente un trouble viscéral ou un TED, presque six mères

3. Élèves recrutés au CP en 2011 ou en sixième en 2007, représentatifs de la population générale. Pour cette comparaison, et pour les différences sociales, seuls les élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire sont pris en compte.

↳ **Figure 1** Origine sociale des enfants en situation de handicap selon la nature du trouble et l'année de naissance des enfants scolarisés en milieu ordinaire (en %)

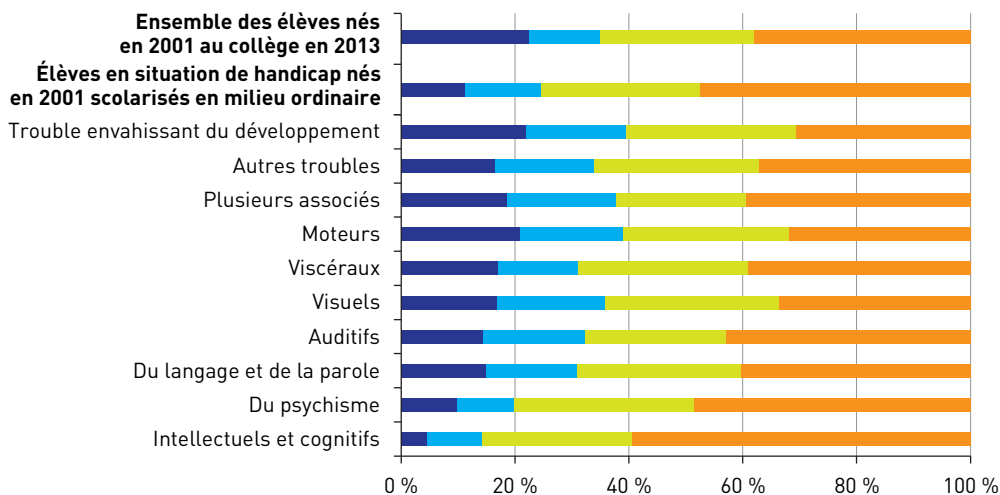


Éducation & formations n° 95 © DEPP

Lecture : 20 % des natifs de 2005 entrés au CP en 2011 sont d'origine sociale très favorisée, 5 % des élèves présentant des troubles intellectuels et cognitifs sont dans ce cas.

Champ : France métropolitaine et DOM (hors Mayotte), établissements scolaires publics et privés.

Sources : MEN-DEPP, panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005, enquêtes auprès des familles réalisées en 2014 ou 2015 ; panel d'élèves entrés au CP en 2011 pour la population générale des élèves nés en 2005.



Éducation & formations n° 95 © DEPP

Lecture : 22 % des natifs de 2001 scolarisés au collège en 2013 sont d'origine sociale très favorisée, 5 % des élèves présentant des troubles intellectuels et cognitifs sont dans ce cas.

Champ : France métropolitaine et DOM (hors Mayotte), établissements scolaires publics et privés.

Sources : MEN-DEPP, panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001, enquête auprès des familles réalisée en 2014 ; système d'information Scolarité pour l'ensemble des élèves nés en 2001 scolarisés au collège en 2013.

■ Très favorisée ■ Favorisée ■ Moyenne ■ Défavorisée

sur dix et beaucoup plus de pères que la moyenne ont réduit ou arrêté leur activité quand leur enfant présente un de ces deux troubles.

LES PARCOURS SCOLAIRES À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP NÉS EN 2001

La plupart des élèves nés en 2001 ont fréquenté une école maternelle, mais 4 % des enfants présentant une déficience auditive ou un trouble envahissant du développement (TED) et 5 % de ceux porteurs de plusieurs troubles associés n'y sont pas allés.

15 % sont entrés à la maternelle à 2 ans, soit deux fois moins souvent que l'ensemble des enfants nés en 2001 et autant sont entrés à 4 ans ou plus. Six familles sur dix sont satisfaites ou très satisfaites de l'enseignement que leur enfant a reçu à l'école maternelle, mais beaucoup moins que l'ensemble des parents (90 %). Cette satisfaction dépend de la nature du trouble de l'enfant : moins d'une famille sur deux dont l'enfant présente un TED se déclare assez ou très satisfaite ; moins de six sur dix quand l'enfant est porteur de troubles intellectuels ou cognitifs ou de trouble du psychisme ; presque huit sur dix quand la déficience est visuelle ou viscérale.

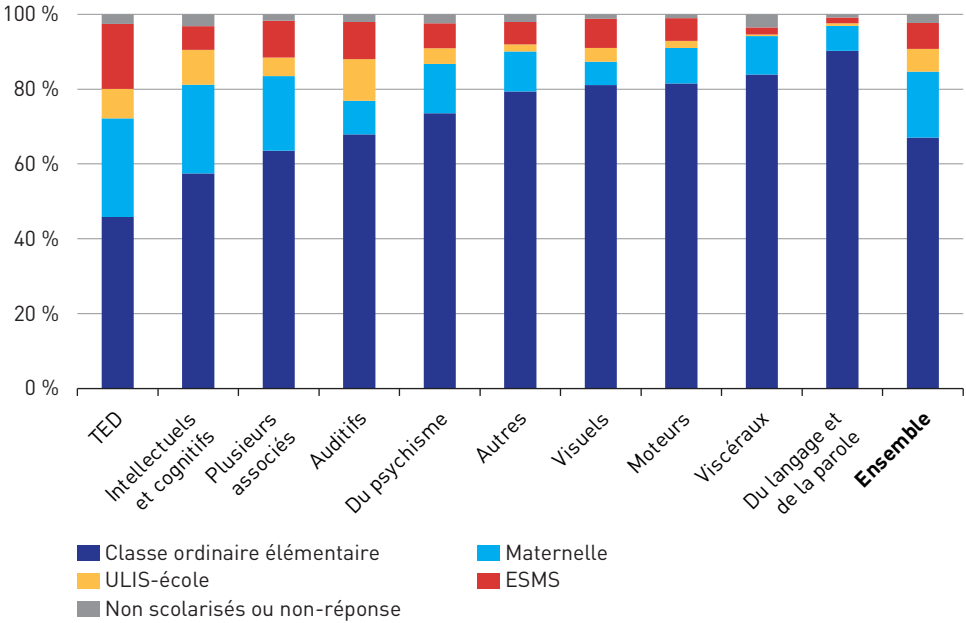
À 6 ans, les deux tiers des élèves nés en 2001 en situation de handicap sont entrés « à l'heure » en classe ordinaire à l'école élémentaire, 18 % ont été maintenus en maternelle, 6 % sont en ULIS-école, 7 % en établissement sanitaire ou médico-social (ESMS). Moins de la moitié des enfants présentant un TED entre « à l'heure » à l'école élémentaire en classe ordinaire ↘ **Figure 2** p. 40. Ils sont les plus nombreux à être maintenus en maternelle (26 %), à fréquenter un ESMS (17 %) ou parmi les plus nombreux dans une ULIS-école (8 %). Les élèves ayant une déficience auditive sont également plus nombreux à fréquenter une ULIS-école (11 %) ou un ESMS (10 %). Presque un quart des enfants présentant un trouble intellectuel ou cognitif et un sur cinq ayant plusieurs troubles associés restent scolarisés en maternelle à 6 ans.

À l'opposé, neuf enfants sur dix ayant un trouble du langage et de la parole entrent à l'école « à l'heure » en classe ordinaire, mais leur trouble a été découvert postérieurement à leur entrée à l'école élémentaire pour la majorité d'entre eux et même après 10 ans pour 7 % ↘ **Tableau 2** p. 36. Plus de huit enfants sur dix présentant des troubles visuels, moteurs ou viscéraux entrent aussi « à l'heure » à l'école élémentaire et pour la majorité d'entre eux leur trouble est déjà connu.

Entre 6 et 10 ans, un peu plus de la moitié des élèves a été scolarisée uniquement en classe ordinaire (y compris de maternelle), un élève sur dix a passé quatre ou cinq ans en ULIS et 8 % quatre ou cinq ans en ESMS ↘ **Tableau 3** p. 40. Les élèves présentant une déficience intellectuelle ou cognitive ne sont que trois sur dix à avoir été scolarisés en classe ordinaire sur toute la période. Ils ont majoritairement été scolarisés en ULIS au moins un an et quatre ou cinq ans pour 18 % d'entre eux. Les élèves présentant un TED sont également moins souvent en classe ordinaire et les plus nombreux (22 %) à avoir passé quatre ou cinq ans en ESMS. Les enfants présentant des troubles moteurs, du langage et de la parole, ou viscéraux, sont plus de huit sur dix à n'avoir fréquenté que des classes ordinaires.

Les élèves maintenus en maternelle ont moins souvent continué en classe ordinaire quel que soit leur trouble : 34 % contre 55 % pour ceux entrés « à l'heure » à l'école élémentaire. Ils ont

📉 **Figure 2 Situation scolaire à 6 ans des enfants en situation de handicap nés en 2001 selon la nature du trouble (en %)**



Éducation & formations n° 95 © DEPP

Lecture : 46 % des élèves présentant un trouble envahissant du développement (TED) entrent à 6 ans à l'école élémentaire, 26 % restent en maternelle ; 67 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap entrent à 6 ans à l'école élémentaire, 18 % restent en maternelle.

Champ : France métropolitaine et DOM (hors Mayotte), établissements scolaires et établissements sanitaires et médico-sociaux, publics et privés.

Sources : MEN-DEPP, panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001, enquête auprès des familles réalisée en 2014.

📉 **Tableau 3 Parcours scolaire de 6 à 10 ans (rentrées 2007 à 2011) selon la nature du trouble des élèves nés en 2001**

Nature des troubles	Classe ordinaire (CO) uniquement	4 ou 5 ans en ULIS	CO et 1 à 3 ans en ULIS	CO et 1 à 3 ans en ESMS	4 ou 5 ans en ESMS	ULIS et ESMS	Non renseigné
Intellectuels et cognitifs	29	18	36	4	8	4	2
TED	42	11	14	5	22	5	1
Plusieurs associés	50	10	15	7	14	4	1
Du psychisme	60	5	8	16	8	2	2
Auditifs	63	12	6	6	10	1	2
Autres	71	2	4	11	7	3	1
Visuels	78	4	6	3	8	1	1
Moteurs	81	2	4	4	6	2	1
Du langage et de la parole	86	1	8	2	1	0	1
Viscéraux	88	2	2	4	1	0	2
Ensemble	51	10	20	6	8	3	2

Éducation & formations n° 95 © DEPP

Lecture : 29 % des élèves présentant un trouble intellectuel et cognitif ont été scolarisés uniquement en classe ordinaire de 6 à 10 ans ; 51 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap sont dans ce cas.

Champ : France métropolitaine et DOM (hors Mayotte), établissements scolaires et établissements sanitaires et médico-sociaux, publics et privés.

Sources : MEN-DEPP, panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001, enquête auprès des familles réalisée en 2014.

passé entre un à trois ans en ULIS (32 %), voire quatre ou cinq ans (16 %). Environ un quart des élèves présentant un trouble intellectuel ou cognitif ou plusieurs troubles associés et un tiers de ceux ayant un TED ont continué en classe ordinaire, la plupart ont intégré progressivement une ULIS ou un ESMS. Inversement, plus de sept élèves sur dix maintenus en maternelle présentant des troubles du langage et de la parole, ou des troubles viscéraux, ont fréquenté exclusivement une classe ordinaire.

La moitié des élèves exclusivement scolarisés en classe ordinaire sur la période a redoublé au moins une classe à l'école élémentaire : 68 % des élèves présentant un trouble intellectuel ou cognitif, pourtant minoritaires en classe ordinaire, ont redoublé ; 4 % ont même redoublé plusieurs niveaux. Parmi les élèves majoritairement en classe ordinaire, 56 % des élèves présentant un trouble du langage et de la parole ont redoublé. Les élèves ayant une déficience visuelle redoublent le moins souvent (19 % d'entre eux). Avoir été maintenu en maternelle ne prévient pas le redoublement pour ceux qui restent en classe ordinaire. Cependant, leur taux de redoublement (41 %) est un peu moins élevé tous troubles confondus : il est de 52 % pour ceux qui ont une déficience intellectuelle ou cognitive, de 38 % pour ceux qui ont un trouble du langage et de la parole. Le niveau redoublé est le CP dans 43 % des cas, suivi du CE1 (23 %), puis du CM2 (10 %).

À 10 ans, 53 % des élèves nés en 2001 sont en classe ordinaire, 30 % en ULIS et 16 % en ESMS. Cependant, les élèves d'origine sociale très favorisée sont davantage en classe ordinaire (73 %) que les élèves les moins favorisés (47 %) ↘ **Figure 3** p. 42. Les élèves présentant un trouble intellectuel ou cognitif sont les moins souvent scolarisés en classe ordinaire à 10 ans, mais ils le sont plus quand ils appartiennent à un milieu favorisé. Les élèves ayant une déficience visuelle, viscérale ou motrice ainsi que ceux présentant un trouble du psychisme sont très souvent en classe ordinaire, mais un peu moins souvent s'ils sont d'un milieu défavorisé. Les élèves présentant un TED sont les plus scolarisés en ESMS : 40 % des enfants de milieu défavorisé. Dans les milieux plus favorisés, plus de la moitié des enfants présentant un TED sont en classe ordinaire ; ils sont davantage en ULIS qu'en ESMS quand ils sont d'un milieu favorisé.

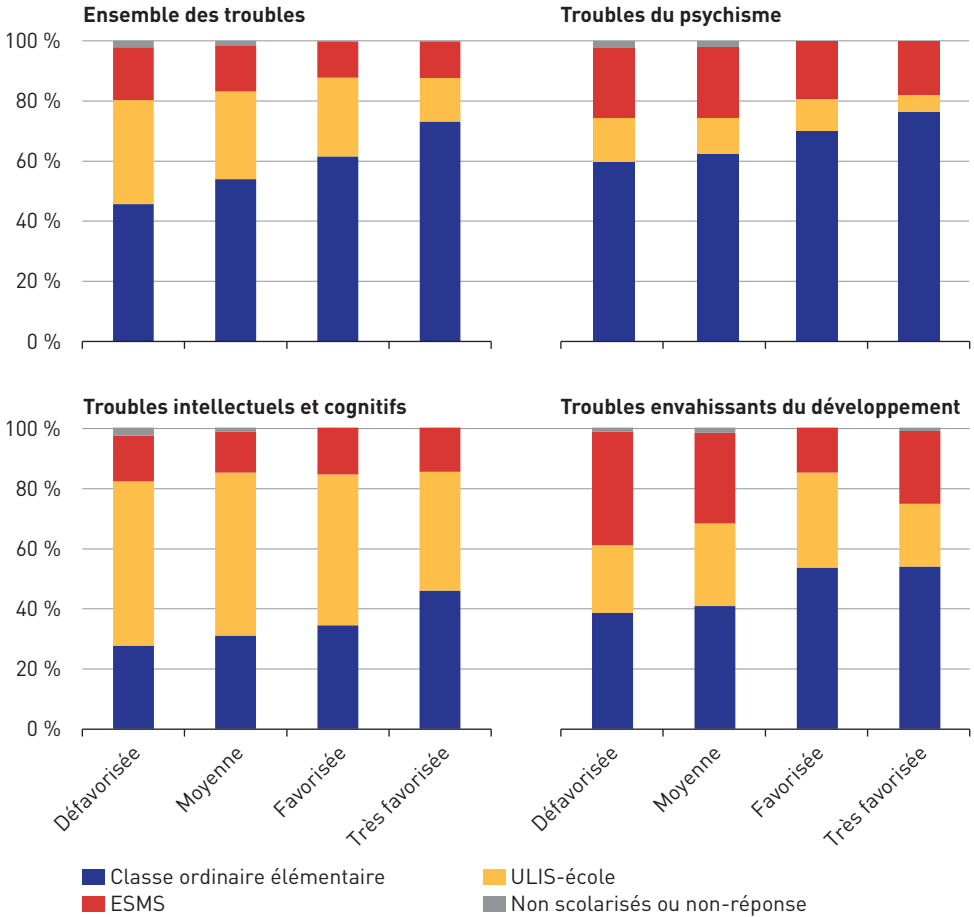
UN QUART DES ÉLÈVES NÉS EN 2001 EN SITUATION DE HANDICAP ENTRENT AU COLLÈGE À 11 ANS

À l'âge d'entrée au collège, plus de la moitié des élèves en situation de handicap sont à l'école élémentaire, 29 % en classe ordinaire et 24 % en ULIS-école. Les ESMS accueillent 18 % d'entre eux ↘ **Figure 4** p. 43. Plus de la moitié des élèves présentant des troubles visuels, moteurs ou viscéraux entrent « à l'heure » au collège ; ceux qui présentent des troubles intellectuels ou cognitifs restent dans leur majorité en ULIS à l'école. Plus de la moitié des élèves présentant des troubles du langage et de la parole restent également à l'école primaire mais très majoritairement en classe ordinaire.

UN QUART DES ÉLÈVES AYANT UN TED ENTRENT EN SIXIÈME MAIS ILS SONT TOUJOURS LES PLUS NOMBREUX À ÊTRE SCOLARISÉS EN ESMS (31 %)

Trois ans plus tard, trois élèves sur dix sont en quatrième ou en troisième à 14 ans et 14 % sont parvenus « à l'heure » en troisième ↘ **Tableau 4** p. 44. Les différences sont très marquées en

📉 **Figure 3** Situation scolaire à 10 ans selon l'origine sociale pour quelques natures de trouble (en %)



Éducation & formations n° 95 © DEPP

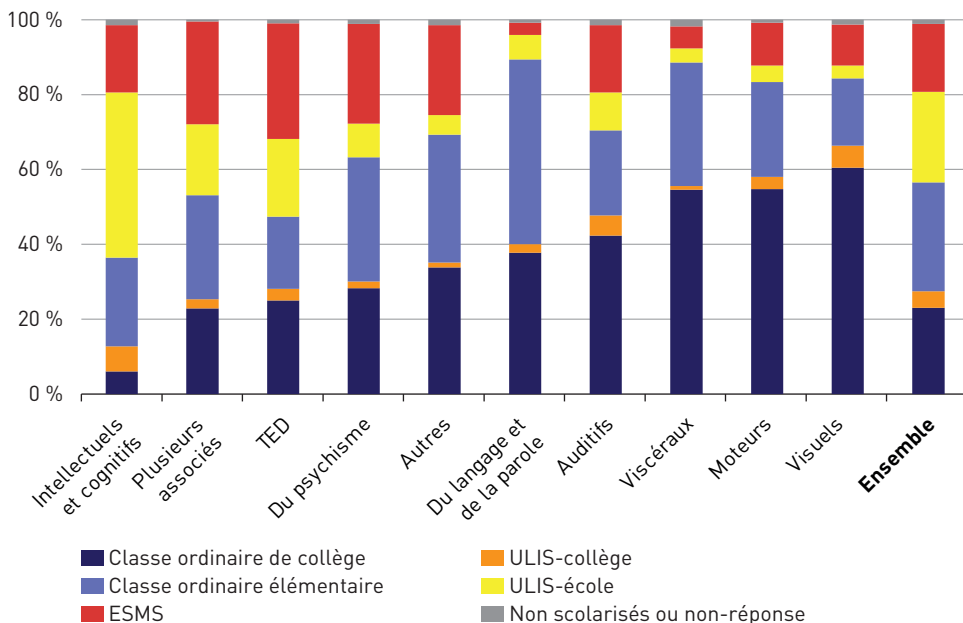
Lecture : 46 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap d'origine sociale défavorisée sont scolarisés en classe ordinaire à 10 ans. Ils sont 60 % à être dans ce cas s'ils présentent un trouble du psychisme, 28 % un trouble intellectuel et cognitif, 39 % un trouble envahissant du développement.

Champ : France métropolitaine et DOM (hors Mayotte), établissements scolaires et établissements sanitaires et médico-sociaux, publics et privés.

Sources : MEN-DEPP, panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001, enquête auprès des familles réalisée en 2014.

fonction du trouble : les deux tiers des déficients visuels, moteurs, viscéraux, ou présentant un trouble du langage et de la parole parviennent à ces niveaux, environ la moitié des déficients auditifs ou présentant d'autres troubles, et encore un tiers ou moins des enfants présentant un TED, un trouble du psychisme ou plusieurs troubles associés. À l'opposé, seuls 6 % des enfants présentant un trouble intellectuel et cognitif atteignent ces classes. Ces derniers sont scolarisés en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) pour un quart d'entre eux, en quatrième après un CM2 (8 %), ou en provenance d'une ULIS ou d'un ESMS (13 %), les Segpa regroupant 17 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap. Un peu plus d'un quart des élèves sont scolarisés en ULIS à 14 ans : 41 % des élèves présentant des troubles

📉 **Figure 4 Situation scolaire à 11 ans des élèves en situation de handicap nés en 2001 selon la nature du trouble (en %)**



Éducation & formations n° 95 © DEPP

Lecture : 6 % des élèves présentant un trouble intellectuel et cognitif sont scolarisés en classe ordinaire au collège à 11 ans, 7 % sont en ULIS-collège, 24 % en classe ordinaire à l'école élémentaire, 44 % en ULIS-école, 18 % en ESMS.

Champ : France métropolitaine et DOM (hors Mayotte), établissements scolaires et établissements sanitaires et médico-sociaux, publics et privés.

Sources : MEN-DEPP, panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001, enquête auprès des familles réalisée en 2014.

intellectuels ou cognitifs, 19 % des élèves présentant un TED. La plupart ont passé trois ans en ULIS de collège après avoir été maintenus en ULIS-école.

Enfin, 22 % des élèves en situation en handicap nés en 2001 sont scolarisés en ESMS à 14 ans. La moitié d'entre eux effectue une scolarité de 11 à 14 ans dans un ESMS : 21 % des élèves présentant plusieurs troubles associés, 27 % de ceux qui ont un TED sont dans ce cas. Les trois quarts de ces derniers ont déjà passé trois ans ou plus dans un ESMS avant leurs 11 ans. C'est aussi le cas des élèves déficients auditifs scolarisés quatre ans en ESMS sur les années collège. 8 % des élèves sont scolarisés en ESMS après un maintien à l'école primaire, en ULIS dans 63 % des cas ou en classe ordinaire (34 %).

Enfin, 6 % des élèves sont dans d'autres parcours que ceux décrits précédemment. Ils sont difficiles à caractériser, car aucun ne regroupe plus de 1 % des élèves. Toutefois, 2 % des élèves de ces autres parcours sont en classe ordinaire à 14 ans pour la plupart avec plus d'un an de retard. 0,5 % soit 150 élèves sont à la maison en attente d'une solution ou avec des cours par correspondance, 0,3 % sont partis à l'étranger. Enfin, ce regroupement comprend les élèves dont la situation scolaire n'a pas pu être mise à jour en 2015 (3 %). Ces élèves perdus sont proportionnellement plus nombreux parmi les élèves présentant un trouble du psychisme, plusieurs troubles associés, d'autres troubles ainsi que des troubles viscéraux.

↳ **Tableau 4 Parcours scolaires de 11 à 14 ans (rentrées 2012 à 2015) des élèves en situation de handicap nés en 2001 selon la nature du trouble (en %)**


Nature des troubles	Visuels	Moteurs	Viscéraux	Auditifs	Du langage et de la parole	Autres troubles	Envahissant du développement	Plusieurs troubles associés	Psychisme	Intellectuels et cognitifs	Ensemble
Sixième à troisième	49	41	40	30	27	20	16	13	12	2	14
CM2 et sixième à quatrième	9	14	19	9	30	17	6	11	12	2	10
Sixième à quatrième avec redoublement	4	6	6	4	5	8	4	3	6	1	3
Autres parcours et troisième ou quatrième en 2015	6	3	5	5	3	3	2	0	4	1	2
En troisième ou quatrième en 2015	68	65	70	47	65	49	28	28	33	6	30
4 classes de Segpa	1	0	2	1	1	2	3	1	3	3	2
CM2 et sixième à quatrième Segpa	2	3	4	1	8	7	2	5	7	8	6
ULIS ou ESMS et sixième à quatrième Segpa	1	1	1	1	3	4	1	2	7	13	7
Autres parcours et Segpa en 2015	0	0	3	1	1	1	0	1	1	1	1
En Segpa en 2015	5	4	10	4	13	14	5	10	18	25	17
CM2 puis 3 ans en ULIS	2	6	4	5	7	3	5	4	3	8	6
ULIS-école et 3 ans en ULIS-collège	2	2	2	5	3	1	12	9	5	25	14
4 ans en ULIS-collège	5	2	0	3	1	0	2	1	1	3	2
Autres parcours et ULIS en 2015	5	4	3	5	3	3	3	5	3	5	4
En ULIS en 2015	14	15	9	17	14	7	21	19	12	41	26
ULIS puis ESMS	1	1	1	5	0	2	8	8	2	9	5
École puis ESMS	3	1	0	5	1	5	4	4	5	2	3
4 ans en ESMS	4	7	0	11	1	15	27	21	15	13	12
Autres parcours et ESMS en 2015	1	1	0	4	0	1	1	1	3	0	1
En ESMS en 2015	9	11	1	25	2	23	40	34	25	24	22
Autres parcours	4	6	10	6	6	7	6	9	11	4	6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Éducation & formations n° 95 © DEPP

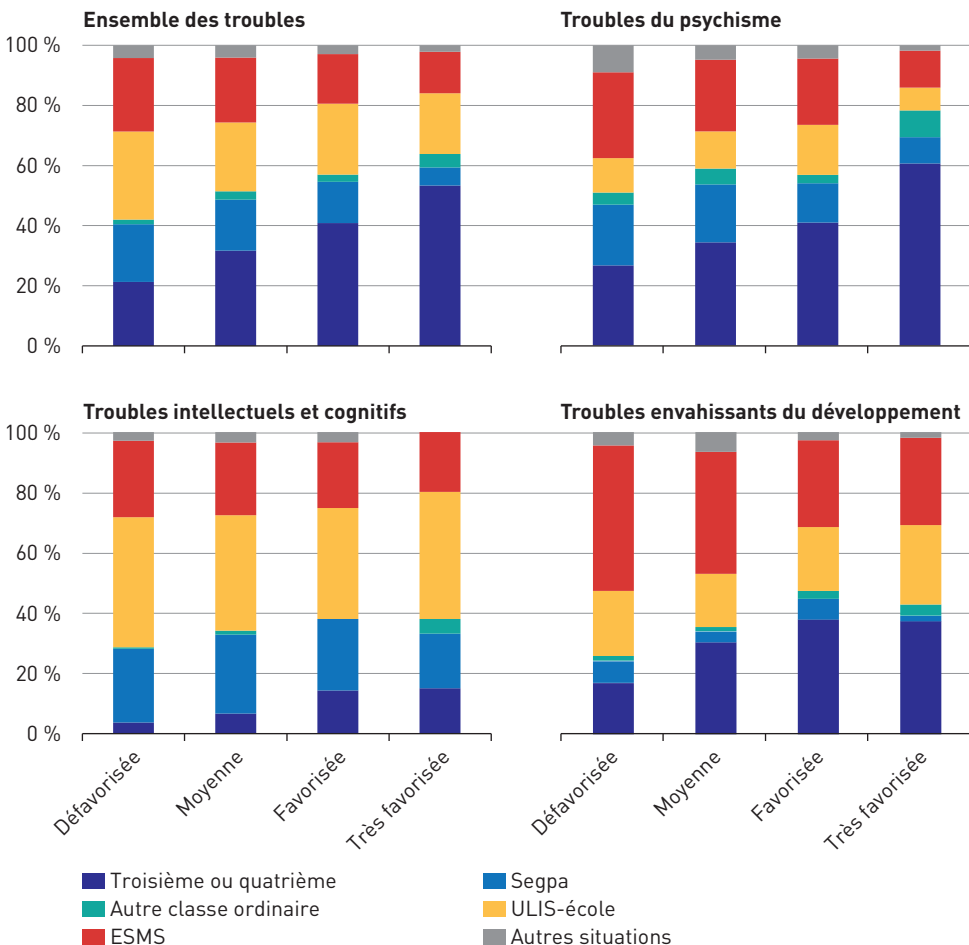
Lecture : 49 % des élèves déficients visuels ont fait un parcours de la sixième à la troisième en 4 ans pour 14 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap ; 4 % sont parvenus en quatrième avec un redoublement au collège, 9 % sont parvenus en quatrième à 14 ans mais étaient en CM2 à 11 ans, 6 % sont parvenus en troisième ou en quatrième en ayant effectué un autre parcours. Au total, 68 % des élèves déficients visuels sont parvenus en 2015 en quatrième ou en troisième contre 30 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001.

Champ : France métropolitaine et DOM (hors Mayotte), établissements scolaires et établissements sanitaires et médico-sociaux, publics et privés.

Sources : MEN-DEPP, panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001, enquête auprès des familles réalisée en 2014.

À 14 ans comme à 10 ans, l'origine sociale des élèves va influencer fortement leur mode de scolarisation et leur niveau atteint. Tous troubles confondus, l'écart s'accroît entre les plus défavorisés et les plus favorisés sur la fréquentation d'un ESMS mais se resserre pour la scolarisation en ULIS ou en classe ordinaire  **Figure 5**. Toutefois, atteindre une troisième ou une quatrième générale est beaucoup plus courant dans les milieux très favorisés que dans les milieux défavorisés (32 points d'écart), les enfants de ces derniers milieux étant plus souvent en Segpa ou dans une classe ordinaire inférieure à la quatrième. C'est le cas en particulier des élèves présentant un trouble du psychisme, qui atteignent deux fois moins souvent le niveau

 **Figure 5** Situation scolaire à 14 ans des enfants en situation de handicap selon l'origine sociale et le trouble (en %)



Éducation & formations n° 95 © DEPP

Lecture : 21 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap d'origine sociale défavorisée sont parvenus en quatrième ou en troisième à 14 ans. Ils sont 27 % à être dans ce cas s'ils présentent un trouble du psychisme, 4 % un trouble intellectuel et cognitif, 17 % un trouble envahissant du développement.

Champ : France métropolitaine et DOM (hors Mayotte), établissements scolaires et établissements sanitaires et médico-sociaux, publics et privés.

Sources : MEN-DEPP, panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001, enquête auprès des familles réalisée en 2014.

de quatrième ou troisième générale quand ils sont d'origine sociale défavorisée, mais qui sont deux fois plus souvent en Segpa ou en ESMS. Ce sont également les élèves dont on a le plus souvent perdu la trace. Il faut, de plus, rappeler que ces enfants sont parmi les plus nombreux à être issus d'un milieu défavorisé et les plus nombreux à ne pas vivre avec leurs deux parents, à être confiés à l'aide sociale à l'enfance. Les enfants présentant un trouble envahissant du développement sont d'origine sociale beaucoup plus proche de la répartition moyenne, mais quand ils sont d'origine défavorisée, 48 % sont scolarisés en ESMS contre 29 % dans les milieux favorisés, et ils atteignent beaucoup moins souvent une quatrième ou une troisième générale. Les différences sont moins visibles pour les enfants ayant des déficiences intellectuelles ou cognitives surtout pour la scolarisation en ULIS, très peu sont dans l'enseignement général, seuls 15 % des enfants des milieux favorisés y parviennent.

LES PARCOURS SCOLAIRES EN PRIMAIRE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP NÉS EN 2005 SE DIFFÉRENCIENT-ILS DE CEUX DE LEURS AÎNÉS ?

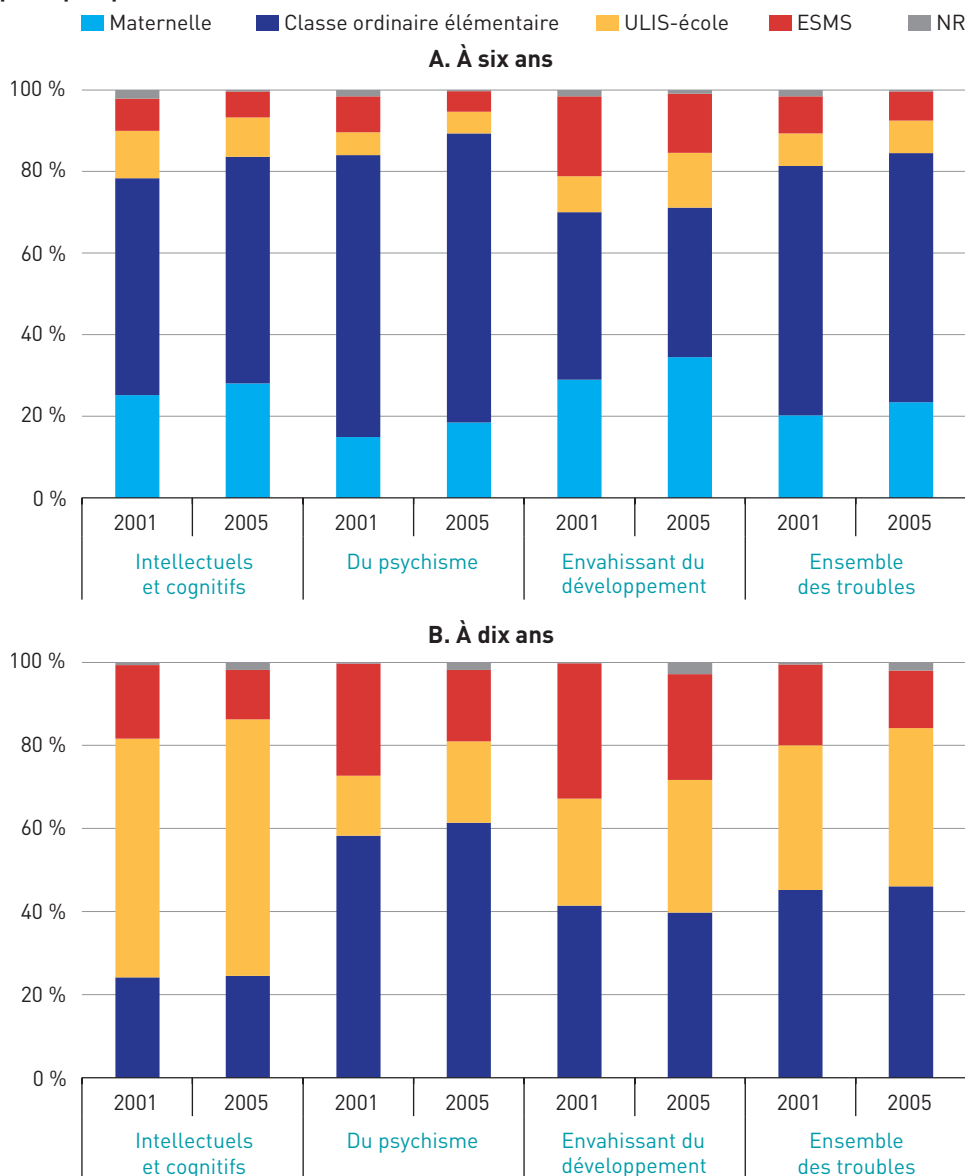
Nés l'année de la promulgation de la loi et quatre ans après les jeunes dont les parcours scolaires viennent d'être décrits, les enfants de 2005 en situation de handicap bénéficient-ils pleinement des avancées de la loi ? En premier lieu, ils bénéficient d'une amélioration de l'accueil en maternelle. La quasi-totalité des enfants nés en 2005 a fréquenté l'école maternelle, seuls 1 % d'entre eux n'y sont pas allés contre 2 % des enfants nés en 2001 ayant obtenu un PPS avant 10 ans⁴. Les enfants présentant un TED restent les plus nombreux à n'avoir pas connu l'école maternelle, mais ils ne sont plus que 2 % contre 5 % pour les natifs de 2001. Ils sont 6 % à y entrer à 4 ans (13 % pour les natifs de 2001). Les enfants présentant plusieurs troubles associés sont un peu moins scolarisés dès 3 ans, mais leur situation s'est améliorée par rapport aux enfants présentant les mêmes troubles nés 4 ans avant eux.

À 6 ANS, LES ENFANTS NÉS EN 2005 SONT MOINS SOUVENT SCOLARISÉS EN ESMS ET PLUS SOUVENT EN ULIS QUE LEURS AÎNÉS

À 6 ans, à la rentrée 2011, 85 % des élèves en situation de handicap sont en classe ordinaire, mais un enfant sur quatre reste scolarisé en maternelle, 8 % sont en ULIS et 7 % en établissement de soins ou médico-social. Plus nombreux à avoir été scolarisés en maternelle, les enfants nés en 2005 y sont un peu plus souvent maintenus (23 % contre 20 % des natifs de 2001). Le mode de scolarisation reste globalement le même, mais connaît des inflexions notables pour les enfants nés en 2005 présentant un TED par rapport à leurs aînés. Davantage scolarisés en maternelle, ils y sont aussi plus maintenus ↘ **Figure 6**. Ils restent parmi les plus nombreux scolarisés exclusivement en établissement spécialisé (14 %) mais beaucoup moins souvent que leurs aînés (20 %). Fréquentant moins le milieu spécialisé, ils sont plus scolarisés en ULIS (13 % contre 9 % des natifs de 2001). Les enfants présentant des troubles

4. Afin de pouvoir comparer les deux cohortes d'élèves, le champ des élèves nés en 2001 qui ont été recrutés à 12 ans a été limité à ceux ayant obtenu un PPS avant 10 ans. Cette restriction conduit à observer 21 900 élèves en données pondérées. En effet, les élèves nés en 2005 ont au plus 9 ans au moment de leur recrutement et ne peuvent pas avoir eu un PPS postérieurement par construction.

📉 **Figure 6 Situation scolaire à 6 ans et à 10 ans des élèves nés en 2001 et en 2005 pour quelques troubles (en %)**



NR : non renseigné.

Éducation & formations n° 95 © DEPP

Lecture : à 6 ans, 53 % des élèves présentant un trouble intellectuel et cognitif nés en 2001 étaient scolarisés en classe ordinaire (CO) en élémentaire, ils sont 56 % à y être scolarisés quand ils sont nés en 2005 ; 8 % des natifs de 2001 étaient scolarisés en ESMS, 6 % des natifs de 2005 le sont.

À 10 ans, la même part d'élèves nés en 2001 ou en 2005 présentant un trouble intellectuel et cognitif est en classe ordinaire à l'école élémentaire ; 62 % des natifs de 2005 sont en ULIS-école pour 57 % des natifs de 2001 ; 18 % des natifs de 2001 sont scolarisés en ESMS pour 12 % des natifs de 2005.

Champ : France métropolitaine et DOM (hors Mayotte), établissements scolaires et établissements sanitaires et médico-sociaux, publics et privés.

Sources : MEN-DEPP, panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ayant obtenu un PPS avant 10 ans et en 2005, enquêtes auprès des familles réalisées en 2014 ou 2015.

intellectuels et cognitifs — qui sont majoritaires parmi les enfants en situation de handicap — sont un peu plus scolarisés en classe ordinaire « à l'heure » à l'école élémentaire (56 % des natifs de 2005 contre 53 % des natifs de 2001). Ils sont également un peu plus souvent maintenus en maternelle, probablement en attente d'un dispositif collectif. En effet, à 10 ans, 62 % de ceux nés en 2005 sont en ULIS contre 57 % de ceux nés en 2001. Parallèlement, ils sont moins nombreux à être scolarisés en ESMS : 12 % des natifs de 2005 contre 18 % de leurs aînés. La tendance de cette scolarisation davantage en ULIS et moins en ESMS continue de croître pour les enfants de 10 ans qui présentent un trouble du psychisme ou un TED.

Les effets de la loi de 2005 progressent sur la période en favorisant la scolarisation en milieu ordinaire pour les élèves nés cette même année par rapport à leurs aînés de 4 ans : 44 % contre 42 % pour les natifs de 2001 ont été scolarisés cinq ans exclusivement en classe ordinaire ; 24 % contre 22 % ont passé entre un à trois ans en ULIS. Parallèlement, la scolarisation en milieu spécialisé est moindre pour les plus jeunes (12 % au lieu de 18 %). Sur leur parcours en primaire, les élèves présentant un TED sont moins souvent scolarisés en ESMS (29 % contre 22 % pour les natifs de 2001) mais sont beaucoup plus souvent quatre ou cinq ans en ULIS (19 % au lieu de 13 %), restant ainsi en milieu ordinaire. La scolarisation exclusivement en classe ordinaire a beaucoup progressé pour les élèves présentant un trouble du psychisme, passant de 52 % pour les plus âgés à 59 % pour les plus jeunes. Ils fréquentent également moins souvent des ESMS. Les élèves présentant un trouble intellectuel ou cognitif sont toujours les moins scolarisés en classe ordinaire et les plus scolarisés en ULIS entre 6 et 10 ans, mais leur part a un peu progressé en milieu ordinaire. Les déficients auditifs restent parmi les élèves plus souvent scolarisés en établissement spécialisé en légère augmentation pour eux à quatre ans d'intervalle ↘ **Tableau 5**.

↘ **Tableau 5 Principaux parcours scolaires de 6 à 10 ans des élèves nés en 2001 ou en 2005 selon le type de scolarisation (en %)**

Nature des troubles	Classes ordinaires uniquement		Classes ordinaires et 1 à 3 ans en ULIS		4 ou 5 ans en ULIS		Au moins 1 an en ESMS	
	Année de naissance		Année de naissance		Année de naissance		Année de naissance	
	2001	2005	2001	2005	2001	2005	2001	2005
Intellectuels et cognitifs	21	23	37	39	22	24	14	10
Du psychisme	52	59	10	14	7	7	28	15
Du langage et de la parole	79	73	12	16	2	4	6	4
Auditifs	59	56	6	8	14	8	18	20
Visuels	73	74	7	8	5	6	13	9
Viscéraux	85	75	3	10	4	3	8	7
Moteurs	76	73	6	9	3	5	13	10
Plusieurs associés	43	46	17	17	12	11	24	18
Autres	60	67	6	9	3	3	26	15
TED	38	37	14	14	13	19	29	22
Ensemble	42	44	22	24	14	15	18	12

Éducation & Formations n° 95 © DEPP

Lecture : 21 % des élèves nés en 2001 et 23 % des élèves nés en 2005 présentant un trouble intellectuel et cognitif ont été scolarisés exclusivement en classe ordinaire de 6 à 10 ans.

Champ : France métropolitaine et DOM (hors Mayotte), établissements scolaires et établissements sanitaires et médico-sociaux, publics et privés.

Sources : MEN-DEPP, panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ayant obtenu un PPS avant 10 ans et en 2005, enquêtes auprès des familles réalisées en 2014 ou 2015.

À 10 ans, à la fin de ce parcours, 22 % des enfants en situation de handicap nés en 2005⁵ entrent en CM2, mais 61 % des enfants présentant un trouble visuel, 53 % de ceux présentant un trouble moteur, et 46 % de ceux ayant un trouble viscéral y parviennent [LE LAIDIER, PROUCHANDY, 2016]. À l’opposé, seulement 8 % des enfants présentant des troubles intellectuels et cognitifs atteignent cette classe, 23 % sont en CM1, 1 % sont encore dans des niveaux inférieurs.

LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DE MILIEU SOCIAL DÉFAVORISÉ SONT PLUS SOUVENT SCOLARISÉS EN CLASSE OU EN MILIEU SPÉCIALISÉS

Les enfants de milieu social très favorisé sont plus souvent en classe ordinaire que ceux de milieu défavorisé à 6 ans comme à 10 ans, mais l’écart entre classes sociales extrêmes s’amplifie : 9 points séparent les élèves nés en 2001 à 6 ans et 27 points à 10 ans ↘ **Tableau 6**. Il en est de même pour les élèves nés en 2005. Les enfants de milieu défavorisé sont beaucoup plus souvent en ULIS que ceux de milieu favorisé : 22 points les séparent à 10 ans contre 6 points ou moins à 6 ans. À 6 ans, la scolarisation en classe ordinaire des élèves nés en 2005 a progressé quelle que soit l’origine sociale de l’enfant, mais l’écart entre enfants d’origine sociale la plus ou la moins favorisée s’est à peine réduit (8 points). À 10 ans, la scolarisation en milieu ordinaire des enfants nés en 2005 a davantage progressé pour les élèves d’origine sociale moyenne ou favorisée. La scolarisation en ULIS augmente surtout pour les élèves de

↘ **Tableau 6 Mode de scolarisation à 6 ans et à 10 ans selon l’année de naissance et l’origine sociale (en %)**

		Origine sociale				
		Défavorisée	Moyenne	Favorisée	Très favorisée	Ensemble
Nés en 2001 à 6 ans	Classe ordinaire	79	82	85	88	82
	ULIS	10	8	6	5	9
	ESMS	10	9	9	7	9
Nés en 2005 à 6 ans	Classe ordinaire	82	84	90	91	85
	ULIS	9	9	5	5	8
	ESMS	8	7	5	4	7
Nés en 2001 à 10 ans	Classe ordinaire	37	45	53	64	44
	ULIS	40	35	31	19	36
	ESMS	22	19	15	17	20
Nés en 2005 à 10 ans	Classe ordinaire	38	50	60	64	46
	ULIS	45	35	27	22	38
	ESMS	16	13	10	11	14

Éducation & Formations n° 95 © DEPP

Lecture : 79 % des élèves nés en 2001 d’origine sociale défavorisée sont scolarisés à 6 ans en classe ordinaire, contre 88 % des enfants d’origine très favorisée ; à 10 ans, 37 % des élèves nés en 2001 d’origine sociale défavorisée sont en classe ordinaire contre 64 % de ceux d’origine très favorisée.

Champ : France métropolitaine et DOM (hors Mayotte), établissements scolaires et établissements sanitaires et médico-sociaux, publics et privés.

Sources : MEN-DEPP, panel d’élèves en situation de handicap nés en 2001 ayant obtenu un PPS avant 10 ans et en 2005, enquêtes auprès des familles réalisées en 2014 ou 2015.

5. Les niveaux de classe atteints à 10 ans par les élèves nés en 2001 ne peuvent pas être déterminés avec précision dans l’enquête rétrospective menée auprès des familles.

milieu défavorisé. La fréquentation d'un établissement spécialisé baisse pour tous les élèves quelle que soit leur origine sociale. Cependant, à 10 ans, les écarts entre les élèves les plus et les moins favorisés sont restés les mêmes.

Toutefois, si la baisse de la scolarisation en ESMS se constate pour la plupart des troubles, les différences sociales à trouble identique perdurent pour les élèves nés en 2005. Ceux présentant un trouble intellectuel ou cognitif sont plus souvent scolarisés en ULIS s'ils appartiennent à un milieu défavorisé, deux fois moins souvent en classe ordinaire. Les enfants présentant un TED sont beaucoup moins en classe ordinaire, deux fois moins entrés « à l'heure » en CM2, et davantage en ESMS s'ils sont d'origine défavorisée. En revanche, pour ce trouble, les différences sont plus atténuées pour la scolarisation en ULIS.

LA SATISFACTION DES PARENTS D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP VIS-À-VIS DE L'ÉCOLE OU DU COLLÈGE EST MOINDRE QUE CELLE DE L'ENSEMBLE DES PARENTS, MAIS ELLE S'AMÉLIORE

Invités à s'exprimer sur l'enseignement reçu à l'école maternelle, les parents des élèves en situation de handicap se montrent beaucoup moins souvent satisfaits que l'ensemble des parents d'élèves : 30 points séparent ces derniers très ou assez satisfaits des parents des élèves en situation de handicap. Cependant, la satisfaction des parents des enfants nés en 2005 augmente par rapport à celle de leurs aînés : 64 % sont très ou assez satisfaits contre 57 % des parents des natifs de 2001. Quelle que soit l'année de naissance, les parents dont l'enfant présente un TED restent les moins satisfaits : seulement 46 % des parents des plus âgés et 51 % des plus jeunes ont été très ou assez satisfaits de l'enseignement reçu par leur enfant à l'école maternelle.

En cours de scolarité, le mode de scolarisation des enfants semble correspondre au jugement de leurs parents sur leurs capacités de lecture ↘ **Tableau 7**. En effet, les réponses des parents aux Enquêtes familles de 2014 ou 2015 sur les difficultés en lecture de leur enfant montrent une part décroissante d'enfants qui lisent sans difficulté quand ils sont scolarisés en ULIS-école ou en établissement sanitaire ou médico-social à 8 ou 9 ans. À l'opposé, les enfants qui ont de grosses difficultés en lecture sont plus souvent en classe ou en milieu spécialisé. À 12 ans, la part des élèves qui lisent sans difficulté a augmenté notablement dans ces structures tandis que leur part en classe ordinaire reste stable. Cependant, les parts des élèves qui éprouvent des difficultés restent importantes : les deux tiers des élèves scolarisés en ESMS ont de grosses difficultés de lecture quelle que soit leur année de naissance.

Enfin, en 2014 ou 2015, 14 % des parents des enfants nés en 2001 et 11 % de ceux nés en 2005 pensent que leur enfant se sent mal ou très mal à l'aise dans son établissement. Quand l'élève en situation de handicap est dans une classe ordinaire, la perception des parents que leur enfant est mal ou très mal à l'aise est encore plus élevée : ne pas se sentir à l'aise concernerait 16 % des élèves nés en 2001 et 13 % des élèves nés en 2005. À titre de comparaison, seulement 3 % des parents des enfants entrés au CP en 2011 pensent que leur enfant se sent mal à l'aise dans son école. Il est possible que les difficultés d'apprentissage soient en partie liées à ce mal-être des enfants. Parmi les plus jeunes, 7 % des élèves scolarisés en ESMS et 9 % en ULIS se sentiraient mal ou très mal à l'aise à l'école ou dans leur établissement. Ce sentiment est plus répandu chez les plus âgés et concernerait 13 % des élèves scolarisés

📄 **Tableau 7** Opinion des parents sur les capacités de lecture de leur enfant selon l'âge et le mode de scolarisation (en %)

	À 8 ou 9 ans (nés en 2005)				À 12 ans (nés en 2001)			
	Classe ordinaire	ULIS-école	ESMS	Ensemble	Classe ordinaire	ULIS-collège	ESMS	Ensemble
Lit sans difficulté	32	12	6	22	32	20	14	24
A encore un peu de difficultés	45	39	16	39	30	28	17	26
A de grosses difficultés	21	47	67	36	36	50	66	47
Non-réponse	2	3	10	3	2	2	3	2

Éducation & formations n° 95 © DEPP

Lecture : 32 % des parents des élèves nés en 2005 jugent que leur enfant scolarisé en classe ordinaire lit sans difficulté vers 9 ans ; 45 % qu'il a encore des difficultés ; 21 % qu'il a de grosses difficultés. 32 % des parents des enfants nés en 2001 scolarisés en classe ordinaire jugent également que leur enfant lit sans difficulté à 12 ans ; 30 % pensent qu'il a encore un peu de difficultés ; 36 % de grosses difficultés.

Champ : France métropolitaine et DOM (hors Mayotte), établissements scolaires et établissements sanitaires et médico-sociaux, publics et privés.

Sources : MEN-DEPP, panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ayant obtenu un PPS avant 10 ans et en 2005, enquêtes auprès des familles réalisées en 2014 ou 2015.

en ULIS ou en ESMS. Cette différence peut s'expliquer en partie par le temps passé dans ces structures beaucoup plus important que pour les plus jeunes.

Les élèves nés en 2005 vont — pour ceux qui sont « à l'heure » — entrer au collège à la rentrée 2016. Il faudra attendre quatre ans pour connaître leur parcours au collège et estimer les éventuelles modifications par rapport à leurs aînés. D'ores et déjà, sur les parcours dans le premier degré, on peut noter un meilleur accueil dès 3 ans en maternelle, en particulier pour les enfants présentant un TED, davantage de scolarisation en ULIS-école et moindre en ESMS, permettant ainsi à ces enfants de rester en milieu ordinaire et de bénéficier d'une meilleure inclusion avec leurs pairs ne présentant pas de handicap. Toutefois, si tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, ont bénéficié de cette situation, les écarts entre milieux sociaux extrêmes ne se sont pas réduits. Et paradoxalement, malgré les progrès accomplis, les parents d'élèves en situation de handicap sont un peu moins satisfaits de l'enseignement que leur enfant reçoit en classe ordinaire et plus nombreux que l'ensemble des parents d'élèves à estimer que leur enfant s'y sent mal à l'aise, montrant ainsi qu'il reste encore une attente des familles des enfants en situation de handicap vis-à-vis de l'institution scolaire.

Annexe 1

DÉFINITIONS

Classification des principales déficiences présentées par les élèves

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies y sont répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métaboliques, déficiences immuno-hématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles : association de plusieurs déficiences de même importance.

Une autre question posée dans les enquêtes exhaustives 3, 12 et 32, et également posée aux familles permet de savoir si ce trouble est associé à un autisme ou à un autre trouble envahissant du développement (TED). Dans cet article, les élèves pour lesquels il était répondu positivement ont été considérés comme présentant ce trouble à titre principal, et ont donc été rassemblés dans une dixième nature de trouble « trouble envahissant du développement (TED) ».

Les principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

Milieu ordinaire

La scolarisation s'effectue dans une école ou dans un établissement scolaire du second degré. Cette scolarisation peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective ».

- **La scolarisation individuelle** : dans une classe ordinaire, elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

- **La scolarisation collective** : lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans le premier ou dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son projet personnalisé de

scolarisation (PPS). L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Milieu spécialisé : les établissements sanitaires ou médico-sociaux

Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

Projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

Autres définitions

Origine sociale

L'origine sociale de l'élève fait référence à la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne responsable. Elle est construite à partir des PCS des actifs, ainsi que celles des chômeurs ou retraités correspondants :

- **très favorisée** : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, professions libérales, cadres et professions intellectuelles supérieures, professeurs des écoles et instituteurs ;
- **favorisée** : professions intermédiaires (sauf professeurs des écoles et instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- **moyenne** : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- **défavorisée** : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle), non renseignées.

Annexe 2

LE PANEL D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Le panel d'élèves en situation de handicap répond à une forte demande politique et institutionnelle concernant la mise en œuvre dans l'Éducation nationale de la loi du 11 février 2005. En effet, les enquêtes existantes ne permettent ni de retracer les parcours scolaires des élèves, ni d'évaluer les bénéfices qu'ils peuvent en tirer en termes de réussite scolaire ou d'insertion professionnelle. En raison de cette situation, des questions essentielles, comme celles de l'égalité des chances en matière d'accès à la formation ou de l'impact du handicap et de ses modes de prise en charge sur la réussite scolaire, ne peuvent être traitées alors qu'elles constituent un enjeu important de la politique éducative.

Dans cette perspective, le panel d'élèves en situation de handicap a pour objectif principal de décrire les enfants en situation de handicap et les différents modes de prise en charge dont ils peuvent bénéficier tout au long leur formation initiale jusqu'à la sortie du système éducatif et d'observer les premières années d'insertion sur le marché du travail.

Il devrait permettre d'évaluer pour la première fois l'impact des différents modes de prise en charge (classes ordinaires, classes spécialisées, établissements médico-éducatifs) sur les parcours et les résultats des élèves, à handicap et caractéristiques familiales comparables. Les modalités de mise en œuvre et les effets du projet personnalisé de scolarisation (PPS) prévu par la loi de 2005 pourront aussi être étudiés.

Le choix de deux cohortes

Le Panel d'élèves en situation de handicap est un échantillon d'élèves nés en 2001 ou en 2005 et scolarisés dans une école, un collège ou un établissement sanitaire ou médico-éducatif de France métropolitaine et DOM (hors Mayotte). Le choix d'un échantillon centré sur ces deux années répond à plusieurs préoccupations.

D'une part, les modalités de scolarisation sont trop diverses (classe ordinaire, Segpa, ULIS ou unité d'enseignement) et les niveaux trop hétérogènes et fortement liés à la nature du trouble pour qu'un niveau de recrutement unique soit représentatif de toutes les situations. D'autre part, la répartition de l'échantillon sur deux années de naissance, séparées par un intervalle de quatre ans, permet d'observer dans un délai relativement court les transitions entre premier et second degrés ainsi qu'entre milieu ordinaire et milieu spécialisé.

Par ailleurs, le recrutement d'écoliers nés en 2005 permet de comparer des élèves handicapés aux autres élèves puisque la DEPP a mis en place à la rentrée 2011 un panel d'entrants au cours préparatoire dont la grande majorité des élèves sont nés en 2005.

Mode d'échantillonnage

Le tirage de l'échantillon s'est fait en fonction du trouble dont est porteur l'enfant, du mois et de l'année de naissance. En effet, pour avoir un nombre d'élèves significatif ayant des troubles relativement rares tels que les troubles visuels par exemple, le sondage a été effectué selon plusieurs critères : le trouble en neuf catégories a constitué le premier critère, l'année croisée avec le mois de naissance, le second. Ce dernier critère permet d'adapter la probabilité de tirage à la fréquence plus ou moins grande du trouble parmi

Annexe 2 (suite)

l'ensemble d'élèves en situation de handicap. Chaque année, la DEPP recense les effectifs d'élèves en situation de handicap dans l'enseignement primaire (enquête 3 « Scolarisation des enfants handicapés dans le premier degré »), dans l'enseignement secondaire (enquête 12 « Scolarisation des enfants handicapés dans le second degré ») et en établissement médico-social (enquête 32 « Scolarisation en établissements hospitaliers et médico-éducatifs »). Ces trois enquêtes ont en commun de recueillir des données individuelles anonymes. Elles ont donc constitué des bases de sondage exhaustives pour tirer l'échantillon du panel d'élèves en situation de handicap.

L'interrogation des familles

Toutes les familles ayant un enfant dans le panel ont été interrogées dans le cadre d'une enquête postale ou téléphonique au cours des premiers semestres 2014 ou 2015. Cette enquête reprend la méthodologie mise en œuvre pour l'enquête Familles des panels 1995, 1997, 2007 et 2011. Un questionnaire papier auto-administré a été envoyé aux familles des élèves sélectionnés, mais les réponses ont été adressées directement, sous enveloppe T, à la société de service chargée de réaliser la collecte. Les parents n'ayant pas répondu à l'enquête postale ont été interrogés par téléphone.

Cette enquête recueille des informations sur les différents facteurs familiaux pouvant entrer en interférence avec la scolarité : caractéristiques morphologiques de la famille (profession, niveaux de diplôme et de formation des parents, revenus, conditions de logement, pratiques culturelles). Elle permet ensuite de mieux connaître le passé scolaire de l'élève ainsi que les aménagements ou aides humaines dont il a pu bénéficier. Enfin, un troisième volet du questionnaire est consacré à la manière dont l'élève et sa famille vivent la scolarité : rencontres avec les enseignants, aide au travail scolaire, ressenti par les parents du niveau scolaire de l'élève et de son degré d'intégration dans son école, activités extrascolaires de l'enfant. La collecte de ces informations dans le cadre du panel d'élèves en situation de handicap devrait permettre d'évaluer comment, à autres caractéristiques comparables, le handicap est susceptible d'impacter la scolarité de l'enfant.

Afin de pouvoir disposer des informations les plus riches sur l'environnement économique et culturel des enfants, seuls ceux dont les familles ont répondu à cette enquête font l'objet du suivi dans le panel. Finalement, 12 721 élèves constituent cette cohorte dont 5 669 nés en 2001 et 7 052 nés en 2005. Parmi ces derniers, 4 890 ont été recrutés en 2013 et 2 162 en 2014.

L'actualisation de la situation scolaire des élèves

Chaque année, l'actualisation de la situation scolaire des élèves est réalisée dans les enquêtes exhaustives sur la scolarisation des élèves en situation de handicap (enquêtes 3, 12 et 32) par leur enseignant référent pour les élèves qui restent dans un dispositif avec un PPS. Parallèlement, les élèves en situation de handicap font l'objet des mêmes procédures de recherche que les autres panels de la DEPP *via* les bases académiques d'élèves, l'interrogation du dernier établissement fréquenté connu et auprès de leurs parents en dernier recours.

Annexe 2 (suite)

La pondération

La première pondération est l'inverse du taux de sondage pour chaque année de naissance. Selon la nature du trouble, de deux à dix mois de naissance ont été échantillonnés : les poids de sondage théoriques vont donc de 5,98 pour les troubles intellectuels ou cognitifs, qui sont les élèves les plus nombreux, à 1,20 pour les natures de trouble les moins fréquentes (déficiences visuelles, troubles viscéraux ou autres troubles).

Les élèves nés en 2005 ont fait l'objet d'une deuxième vague de recrutement en 2014. Celle-ci avait pour objectif initial l'étude de l'entrée dans la reconnaissance du handicap, elle aurait dû concerner des élèves ayant obtenu un PPS pendant l'année scolaire 2013-2014. Il s'est avéré que plus des deux tiers des élèves recrutés en 2014 avaient obtenu leur premier PPS avant 2014 et auraient donc dû être recrutés en 2013. Face à cette situation, les enquêtes Familles ont été fusionnées et la pondération a été recalculée en calant l'ensemble des élèves recrutés en 2013 ou en 2014 sur les enquêtes exhaustives de 2014 selon la nature du trouble, le sexe et le milieu de scolarisation. Ainsi, 28 091 élèves nés en 2005 ayant un PPS étaient scolarisés en 2014 dont 3 637 en milieu spécialisé. Les élèves recrutés en 2013 qui n'avaient plus de PPS en 2014 ont gardé leur pondération de 2013.

↳ BIBLIOGRAPHIE

CAILLE J.-P., 2014, « Les transformations des trajectoires au collège : des parcours plus homogènes mais encore très liés au passé scolaire et à l'origine sociale », *Éducation & formations*, n° 85, MEN-DEPP, p. 5-30.

LE LAIDIER S., 2015, « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », *Note d'information*, n° 15.04, MENESR-DEPP.

LE LAIDIER S., MICHAUDON H., PROUCHANDY P., 2016, « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », *Note d'information*, n° 16.36, MENESR-DEPP.

LE LAIDIER S., PROUCHANDY P., 2016, « Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap », *Note d'information*, n° 16.26, MENESR-DEPP.

